

Lyon, le 13 Mai, 1840

CONSEIL DES PRUD'HOMMES

Monsieur le président de la chambre
de commerce.

Ayant été plusieurs fois prié de vendre
les statuts de la caisse de secours mutuels,
j'ai fini par céder à l'un de mes confrères
de qui j'ai perçue 50 F. lui conservant réserves
pour l'excédant s'il y a lieu.



Je crois qu'il faudrait autoriser le vente
de ces statuts, afin de secondar la prédisposition
de ceux qui par motif d'ignorance, hésitent
à se faire enrégistrer.

En attendant l'honneur de vos ordres
contenant le prix de chaque exemplaire,
j'ai celui d'être, avec les plus hautes
considérations,

Monsieur le Président

Notre très humble
Serviteur.

Chornier

J. S. V. P.

Q^{uo} je te salue de la dernière de mon
amateur me fit dire quel viendrait un
père de l'érégister d'ac que le procureur
de sa justice lui permettrait de sortir,
et cela dans une vingtaine de jours environ;
habitué à ne jamais pousser à bout
fraternité, mais à exercer cette vertu en toute
utilité, je me crus néanmoins obligé de me
transporter auprès du curé de (d. a. p. p. p.)
quand ce dernier me vit entrer muni de
répente, il fut au comble de joie; comme il
le livrait à toute l'apassion de sa reconnaissance,
je l'interrompis agréablement par ces mots:
Eh! quoi! vous ne savez donc pas que vous avez
grand besoin, vous avez du ton et des jambes
pour eux qui ne peuvent pas marcher!

Les hommes ne peuvent être mutuellement heureux,
Cette note a été
insérée dans le journal de Lyon
Les travailleurs